

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :

demeurant :

certifie et atteste me rendre à une manifestation qui se déroulera à :

déclarée auprès de la préfecture de :

conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire qui autorise « tout rassemblement, réunion ou activité sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, qui n'est pas interdit et organisé dans des conditions de nature à permettre le respect des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> du décret ».

L'article 4 du décret ne prévoyant pas cette exception à l'interdiction de déplacements, alors que la manifestation est autorisée, je rédige cette attestation sur l'honneur qui justifie mon déplacement exceptionnel pour me rendre à la manifestation.

Le décret prévoit que « *Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, lors de déplacements hors de leur domicile, **d'un document** leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions* ».

Les déplacements peuvent donc être justifiés par n'importe quel document à même de justifier du motif.

Fait à :

Le :